

## Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés

### Discussion thématique 4 :

#### Mesures à prendre dans la quête de solutions

– et –

### Discussion thématique 5 :

#### Questions touchant aux quatre éléments de fond de l'action globale pour les réfugiés et questions transversales

Palais des Nations (salle XIX), Genève, 14 et 15 novembre 2017

### Résumé des conclusions

---

## I. Introduction

1. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée en septembre 2016 par l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>1</sup>, invite le Haut Commissaire pour les réfugiés à élaborer, en consultation avec les États et d'autres parties prenantes, un Cadre d'action global pour les réfugiés devant être inclus dans son rapport annuel à soumettre en 2018 à l'Assemblée générale.

2. Conformément au document du HCR relatif à la « feuille de route »<sup>2</sup>, l'Organisation a tenu les 14 et 15 novembre 2017 les quatrième et cinquième discussions thématiques relatives au Pacte mondial sur les réfugiés, notamment son Programme d'action<sup>3</sup>. Coprésidée par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et le Haut Commissaire Assistant chargé de la protection, la discussion thématique 4 a porté sur les « Mesures à prendre dans la quête de solutions ». La discussion thématique 5, coprésidée par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Office des Nations Unies et par le Haut Commissaire Assistant chargé de la protection, portait sur les « Questions touchant aux quatre éléments de fond de l'action globale pour les réfugiés et questions transversales »<sup>4</sup>.

3. Près de 400 représentants d'États, d'organisations internationales et régionales et d'organisations non gouvernementales, ainsi que des experts et des réfugiés, ont participé à un débat constructif, se focalisant sur les bonnes pratiques, les leçons apprises et les propositions pour le programme d'action. Un certain nombre de contributions écrites ont également été reçues<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, résolution A/RES/71/1 adoptée le 19 septembre 2016 par l'Assemblée générale (Déclaration de New York), disponible à <http://www.unhcr.org/fr/declaration-de-new-york-pour-les-refugiés-et-les-migrants.html>.

<sup>2</sup> HCR, *Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés : Feuille de route*, 17 mai 2017, disponible à <http://www.unhcr.org/fr/591ae7ab4>.

<sup>3</sup> Le Pacte mondial sur les réfugiés comprendra deux parties : i) le Cadre d'action global pour les réfugiés qui figure en annexe I de la Déclaration de New York ; et ii) un Programme d'action.

<sup>4</sup> Les documents de réflexion et d'autres documents relatifs aux discussions thématiques antérieures sont disponibles à <http://www.unhcr.org/fr/thematicdiscussions>. Il s'agit là des deux dernières discussions thématiques du processus conduisant à l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés. Suivra alors une période d'évaluation dont le moment fort sera le Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection qui aura lieu à Genève les 12 et 13 décembre 2017.

<sup>5</sup> Les orientations pour soumettre des contributions écrites, et les contributions écrites déjà reçues, sont disponibles à <http://www.unhcr.org/fr/writtencontributions>.

4. Le présent résumé des conclusions ne reprend pas nécessairement les points de vue personnels des participants ni ceux du HCR, mais reflète d'une manière générale les thèmes et les idées qui se sont dégagés des discussions. Il doit être lu en rapport avec le résumé de chaque discussion en groupe disponible à <http://www.unhcr.org/fr/thematicdiscussions>.

## II. Conclusions générales

5. Les propositions pour le Programme d'action, contenues dans le document de réflexion pour les discussions thématiques 4 et 5<sup>6</sup>, ont été d'une manière générale bien accueillies comme base de départ. Le résumé des réactions enregistrées sur ces propositions, ainsi que de nouvelles propositions, figurent en annexe du présent document.

6. Dans l'ensemble, les grandes lignes d'accord à l'issue des discussions thématiques 4 et 5 sont les suivantes :

- Dans le sillage des conclusions de la discussion thématique 3<sup>7</sup>, il a été souligné qu'en investissant dans l'éducation, la formation professionnelle et l'autonomie des réfugiés pendant leur exil, on peut faciliter l'accès aux solutions, y compris le retour volontaire en fin de compte.
- La communauté internationale s'est engagée à renforcer son appui afin de créer les conditions nécessaires pour le rapatriement volontaire en sécurité et dans la dignité. À cet égard, il est important d'identifier les partenariats concrets et les mécanismes de financement et d'allocation de ressources devant être mis en place.
- La Déclaration de New York et le Cadre d'action global pour les réfugiés fixent des objectifs ambitieux pour accroître les solutions dans les pays tiers, notamment les possibilités de réinstallation et les voies complémentaires. Le Programme d'action indiquera la manière d'élargir l'accès à la réinstallation et aux voies complémentaires, eu égard aux considérations pratiques.
- Le Programme d'action adoptera une approche intégrée et cohérente de gestion des déplacements massifs, concernant notamment l'alerte rapide et la prévention. Il est important de mettre ensemble les acteurs en matière humanitaire, financière, de développement, de paix et de sécurité, afin d'éclairer les détails pratiques d'une action globale.
- Ainsi, l'approche « engageant l'ensemble de la société », adoptée dans la Déclaration de New York, constitue une base pour de nouveaux partenariats concrets, notamment avec le secteur privé, les processus régionaux, les alliances académiques, les chambres de commerce et les communautés religieuses. Ces partenariats sous-tendront l'appui sûr et prévisible que le Pacte mondial sur les réfugiés devra apporter aux pays et communautés d'accueil.
- L'engagement à assurer la participation des réfugiés aux processus qui affectent leur vie a été sans équivoque. L'implication des communautés d'accueil et des réfugiés occupera une place primordiale dans le Pacte mondial sur les réfugiés et garantira la durabilité des réponses. Beaucoup de participants ont insisté sur l'importance d'une approche axée sur les droits dans la pratique, et tenant compte du genre, de l'âge et de la diversité.
- Enfin, notant les liens qui existent entre les déplacements de réfugiés et les déplacements internes, plusieurs participants ont souligné la nécessité d'adopter des approches cohérentes, notamment au plan régional.

---

<sup>6</sup> Disponible à <http://www.unhcr.org/fr/5a05be8c7>.

<sup>7</sup> Disponibles à <http://www.unhcr.org/fr/thematicdiscussions>.

### **III. Suivi**

7. Le présent résumé des conclusions, ainsi que les contributions détaillées écrites et orales faites par les parties prenantes lors des discussions thématiques 4 et 5, éclaireront l'évaluation en décembre 2017 lors du Dialogue du Haut Commissaire, et la préparation de l'avant-projet du programme d'action.

8. Les propositions pour le programme d'action continuent d'être les bienvenues, ainsi que les réactions aux propositions faites dans les documents de réflexion pour les discussions thématiques. Elles peuvent être soumises en ligne à <http://www.unhcr.org/fr/writtencontributions>.

---

*HCR*  
*1<sup>er</sup> décembre 2017*

**ANNEXE :**  
**OBSERVATIONS RELATIVES AUX PROPOSITIONS**  
**POUR LE PROGRAMME D'ACTION, ET AUTRES PROPOSITIONS**

**Pilier 4 du Cadre d'action global pour les réfugiés :**  
**Mesures à prendre dans la quête de solutions**

Thème	Observations relatives aux propositions contenues dans le document de réflexion, et autres propositions
<b><i>Retour volontaire et durable</i></b>	<p><b>Accords tripartites et Groupe d'appui pour le retour volontaire</b></p> <p>Si les accords tripartites constituent un modèle dont on peut s'inspirer, ils ne constituent pas le seul moyen de faciliter le retour. Le rapatriement volontaire n'est pas nécessairement conditionné par la réalisation de solutions politiques</p> <p>Le HCR a été encouragé à évaluer les accords tripartites antérieurs afin de fixer des orientations pour les accords futurs.</p> <p>Lorsque des accords tripartites sont conclus, ils doivent être soutenus par une assistance financière, matérielle et technique aussi bien dans le pays d'asile que dans le pays d'origine.</p> <p>De plus amples informations sur le groupe d'appui proposé ont été sollicitées, notamment sur sa composition et ses missions, afin de veiller à ce qu'il apporte de la valeur ajoutée.</p> <p><b>Restaurer les conditions favorables au retour volontaire</b></p> <p>Les participants ont sollicité un examen plus approfondi des mécanismes de financement et d'allocation de ressources pouvant être mis en place pour un retour durable.</p> <p>Les principales conditions pour un retour volontaire, qui ont été mentionnées, comprennent : les droits au logement, aux terres et aux biens ; l'accès à l'emploi ; l'accès aux services de base ; l'accès aux documents d'état civil ; et les mesures favorables à la dignité et à l'intégrité.</p> <p>Le « nouvel agenda urbain » pourrait constituer une source d'inspiration, tout comme l'alliance mondiale pour les crises urbaines.</p> <p>L'inclusion des réfugiés et des personnes rapatriées, surtout des femmes et des jeunes, dans les stratégies de paix et de sortie de crise, ainsi que dans les plans nationaux de développement, a été encouragée.</p> <p><b>Appui supplémentaire pour le retour</b></p> <p>Une approche engageant l'ensemble de la communauté a été recommandée pour éviter les tensions entre les personnes rapatriées et les populations des zones de retour.</p> <p>L'appui aux personnes ayant des besoins spécifiques (en particulier les enfants) ainsi que la préservation de l'unité familiale pour les personnes rapatriées ont été soulignés.</p> <p><b>Autres propositions et idées émises</b></p> <p>Le travail pour les solutions, en particulier le rapatriement volontaire, est nécessaire dès le déclenchement d'une situation de déplacement. Un dialogue régional visant à s'attaquer aux causes profondes des déplacements a été proposé ; le Groupe d'action globale pour les réfugiés proposé pourrait également jouer un rôle.</p> <p>Le HCR a été encouragé à explorer en matière de retour les synergies avec le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.</p>

	<p>Des mesures visant l'inclusion des femmes et des jeunes par une approche communautaire et participative ont été préconisées.</p> <p>L'utilisation de technologies innovantes pour faciliter la reconnaissance des droits fonciers et établir numériquement l'identité a été encouragée.</p> <p>La coopération avec le secteur privé a été recommandée (notamment pour l'accès au logement et l'acquisition de compétences).</p> <p>Des normes sur le sens des notions « volontaire » et « sécurité » ont été encouragées.</p> <p>Les États d'origine pourraient intégrer dans leurs lois et politiques nationales les « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays ».</p> <p>Les États, les organismes des Nations Unies et les partenaires pourront élargir et coordonner la collecte de données interoperables sur l'ensemble du continuum des déplacements, y compris les déplacements internes.</p>
<p><b><i>Élargir l'accès à la réinstallation</i></b></p>	<p><b>Élargir l'accès à la réinstallation</b></p> <p>La proposition d'élargir l'accès à la réinstallation, par l'augmentation du nombre de réfugiés réinstallés au titre des programmes existants et l'accroissement du nombre de pays disposant d'un programme de réinstallation, a été bien accueillie. Le caractère discrétionnaire de la réinstallation et la nécessité de tenir compte des capacités nationales ont également été soulignés.</p> <p>L'idée d'un guide permettant d'encourager les États à réinstaller un quota équitable de réfugiés a été bien accueillie par certaines délégations, même si les difficultés liées à la détermination de ce qu'est un « quota équitable » ont été relevées.</p> <p>Le Mécanisme conjoint d'appui aux pays de réinstallation émergents a été présenté comme un outil précieux et pratique d'appui à la mise au point de programmes adaptés en vue de renforcer les programmes de réinstallation émergents, concernant notamment l'identification, l'orientation, la sensibilisation, l'extension de réseaux, le renforcement des capacités et les activités d'intégration.</p> <p>Des approches innovantes de financement pourront être envisagées pour soutenir les pays de réinstallation émergents.</p> <p><b>Soutenir une réponse cohérente, stratégique et de qualité en matière de réinstallation.</b></p> <p>Les mesures proposées pour veiller à ce que la réinstallation s'effectue d'une manière stratégique, en gardant ses fondements humanitaires et de protection ont été dans l'ensemble bien accueillies.</p> <p>En particulier, la proposition relative à un processus pluriannuel d'engagement pour la réinstallation a été favorablement accueillie, notamment par rapport aux conférences de solidarité proposées<sup>8</sup>. Il a été noté que les dispositifs internes de certains États ne leur permettraient pas de s'engager sur plusieurs années.</p> <p>Les approches engageant l'ensemble du gouvernement sont indispensables pour une réponse globale en matière de réinstallation</p> <p><b>Veiller à ce que les programmes de réinstallation soient adaptés et opportuns</b></p> <p>La proposition spécifique de créer un groupe central pour la réinstallation dans les situations de déplacements massifs et les situations prolongées a été généralement bien accueillie, des informations supplémentaires ayant été sollicitées sur la composition, le fonctionnement et les objectifs d'un tel groupe. Il a été recommandé d'y inclure les États d'accueil.</p> <p>L'appui en faveur de l'utilisation des centres de transit d'urgence pour les réfugiés exposés aux risques, en particulier les femmes et les filles, a été encouragé.</p>

<sup>8</sup> Pour de plus amples informations, voir <http://www.unhcr.org/fr-fr/59fc98fd7>, p. 3.

	<p>La proposition de consacrer 10 % des programmes de réinstallation aux cas d'urgence a été favorablement accueillie, un examen plus approfondi ayant été sollicité sur son caractère pratique et faisable.</p> <p><b>Élargir les partenariats</b></p> <p>Le rôle de la société civile, tant en matière d'appui opérationnel que de sensibilisation et de soutien du public à la réinstallation, a été souligné.</p> <p>L'engagement éventuel des réfugiés eux-mêmes dans des programmes de réinstallation, notamment en les recrutant pour travailler dans des programmes nationaux de réinstallation, pourrait davantage être examiné.</p> <p><b>Autres propositions et idées émises</b></p> <p>Le programme d'action pourrait contribuer au partage de bonnes pratiques en matière de réinstallation.</p> <p>Le programme d'action pourrait encourager la création de réseaux locaux, nationaux et régionaux d'ONG permettant d'identifier les personnes ayant besoin d'être réinstallées.</p> <p>Pour maintenir le caractère humanitaire de la réinstallation, il a été réaffirmé que les possibilités de réinstallation sont fondées sur une évaluation des besoins (et non des potentialités économiques).</p>
<p><i>Voies complémentaires d'admission</i></p>	<p><b>Créer ou élargir les voies complémentaires d'admission</b></p> <p>Les mesures proposées pour promouvoir la création ou l'élargissement des voies complémentaires ont été saluées.</p> <p>Les participants ont lancé des appels pour que le programme d'action améliore l'accès à toutes les voies complémentaires d'admission proposées dans le document de réflexion, en particulier le regroupement familial, les possibilités d'éducation et de formation, les systèmes de migration de la main-d'œuvre, les programmes de parrainage, et les systèmes de visas et d'admission humanitaires. La nécessité de veiller à ce que ces voies comportent des garanties de protection a également été soulignée.</p> <p>Concernant le regroupement familial, l'extension des critères d'éligibilité aux membres de la famille étendue a été encouragée.</p> <p>Pour ce qui est des possibilités en matière d'éducation, l'octroi de bourses couvrant le transport et les frais de subsistance des bénéficiaires et de leurs familles (en plus des frais de scolarité) a été encouragé.</p> <p>Les participants ont souligné la nécessité pour les systèmes de mobilité de la main-d'œuvre d'inclure divers talents et niveaux de compétence pour promouvoir la formation et l'apprentissage, et d'inciter les employeurs à recruter des réfugiés.</p> <p>La mise au point de programmes de parrainage privés ou communautaires (notamment avec l'appui de l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés) a été soulignée comme moyen de responsabiliser les citoyens pour qu'ils contribuent à trouver des solutions pour les réfugiés.</p> <p><b>Faciliter l'utilisation des voies complémentaires d'admission</b></p> <p>Les mesures proposées pour faciliter l'utilisation des voies complémentaires ont généralement été bien accueillies, les participants ayant souligné la nécessité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rationaliser, simplifier et supprimer les obstacles à un regroupement familial rapide ;</li> <li>- veiller à ce que les systèmes de mobilité de la main-d'œuvre pour les réfugiés comportent des dispositifs permettant de protéger contre le refoulement et, selon le cas, des dispositions pour la réadmission en fin de compte dans les pays de premier asile ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- veiller à ce que les réfugiés qui intègrent le marché du travail bénéficient des mêmes normes de recrutement et de travail que les nationaux, concernant notamment la protection contre l'exploitation ; et</li> <li>- établir des liens entre les voies complémentaires et les solutions durables.</li> </ul> <p><b>Autres propositions et idées émises</b></p> <p>Tenir compte des besoins transfrontaliers pour la protection de l'enfant lors de la mise en place ou de la promotion de l'utilisation des voies complémentaires.</p> <p>Envisager l'inclusion des apatrides dans les voies complémentaires.</p> <p>Veiller à ce que les voies complémentaires prévoient la possibilité d'exemption de visa dans certaines situations.</p> <p>Demander les points de vue des communautés de réfugiés lors de la mise au point des voies complémentaires.</p>
<p><i>Solutions locales</i></p>	<p><b>Soutenir les solutions locales</b></p> <p>Les propositions contenues dans le document de réflexion ont été bien accueillies d'une manière générale.</p> <p>Les observations ci-après ont par ailleurs été faites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un appel a été lancé pour que des mesures plus concrètes et plus durables de financement et d'allocation de ressources soient identifiées.</li> <li>- Il est important que les ressources destinées aux solutions locales viennent s'ajouter aux engagements existants, sans les remettre en cause. L'objectif est de veiller à ce que les solutions locales ne créent pas de charges pour les pays touchés.</li> <li>- Le contexte local déterminera les politiques et les cadres nécessaires pour une approche inclusive.</li> <li>- Il est essentiel de veiller à ce que les dividendes qu'apportent les solutions locales profitent aussi bien aux populations locales qu'aux réfugiés.</li> <li>- Les gouvernements doivent être soutenus non seulement dans la mise au point des politiques, mais aussi dans la diffusion de celles-ci.</li> <li>- Est indispensable, l'appui soutenu des acteurs du développement pour l'inclusion des réfugiés dans les plans nationaux de développement.</li> <li>- Les compétences et les capacités des réfugiés, y compris les femmes et les filles, pourraient être inventoriées comme première mesure en vue de veiller à ce qu'ils soient en mesure de contribuer aux économies locales.</li> <li>- La canalisation des investissements privés dans des projets d'utilité publique pourrait être davantage explorée.</li> <li>- En permettant aux réfugiés d'apprendre des langues locales, on pourrait favoriser leur inclusion et combattre la xénophobie.</li> </ul> <p>Les cadres juridiques pourraient être ajustés pour fixer les critères d'intégration locale. Pour que l'intégration réussisse, il faut que les cadres soient souples, y compris concernant l'accès au passeport.</p> <p><b>Autres propositions et idées émises</b></p> <p>Un processus ou une plate-forme de dialogue coordonnés sur les solutions locales dès le début d'une situation de réfugiés, comprenant des pays d'accueil, des institutions régionales, la société civile, des donateurs et d'autres acteurs.</p> <p>Des engagements pluriannuels pour aider les pays d'accueil à engager les réformes nécessaires pour soutenir les solutions locales, concernant notamment l'accès à l'éducation.</p> <p>Des accords commerciaux préférentiels pour les biens produits par des réfugiés dans les pays d'accueil.</p>

	<p>Des groupes de travail comprenant des représentants des réfugiés et des communautés locales pour mener le processus d'intégration et fournir des avis à ce sujet.</p> <p>Inclusion, en cas de besoin, des déplacés internes dans les programmes relatifs aux solutions locales.</p> <p>Une rigoureuse prise en compte des préoccupations liées au genre et une meilleure inclusion des enfants et des populations particulièrement vulnérables dans les programmes relatifs aux solutions locales.</p>
--	---



**Questions touchant aux quatre éléments de fond  
de l'action globale pour les réfugiés et questions transversales**

Thème	Observations relatives aux propositions contenues dans le document de réflexion, et autres propositions
<p><i>S'attaquer aux causes profondes des déplacements massifs de réfugiés</i></p>	<p><b>Alerte rapide et prévention</b></p> <p>Ont été bien accueillies, les propositions contenues dans le document de réflexion, concernant en particulier l'élaboration des programmes de développement dans les États fragiles, l'identification tôt d'éventuelles causes profondes, la diplomatie préventive et les efforts de consolidation de la paix. Le HCR a été encouragé à établir des liens entre ces éléments et le groupe d'action globale pour les réfugiés, pour que l'approche soit plus conjointe.</p> <p>Nombreuses et complexes, les causes profondes comprennent les conflits armés et le terrorisme (en particulier l'utilisation d'armes explosives), la mauvaise gouvernance, l'absence de l'état de droit et le non-respect des droits de l'homme, la corruption, les inégalités économiques et l'inégale répartition des ressources, ainsi que les violences sexuelles et de genre. Des approches spécifiques aux situations sont cependant nécessaires</p> <p>Ont particulièrement été soulignés, le rôle des femmes et des jeunes ainsi que celui de l'éducation et d'autres activités locales de renforcement des capacités.</p> <p>Il est important que le programme d'action soutienne et complète le travail effectué hors du régime international de protection des réfugiés, à savoir le travail du Conseil de sécurité et l'agenda du Secrétaire général pour la paix et la sécurité.</p> <p><b>Prévenir et lutter contre l'apatridie</b></p> <p>Les propositions contenues dans le document de réflexion, concernant en particulier l'enregistrement des actes d'état civil et l'établissement des pièces, ont été bien accueillies.</p> <p><b>Changements climatiques, catastrophes et déplacements</b></p> <p>Les changements climatiques et les catastrophes peuvent constituer des causes profondes ou des facteurs de risque de déplacements. Ils peuvent aussi être des sources de vulnérabilité pour les personnes déjà déplacées et des obstacles au retour. Les participants ont bien accueilli les propositions contenues dans document de réflexion de répondre aux besoins de protection, de renforcer la résilience et d'atténuer les effets des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes.</p> <p>A été soulignée, la nécessité de faire en sorte que le programme d'action cadre avec les approches adoptées dans l'Accord de Paris, l'Initiative Nansen et le Cadre Sendai, et de veiller à ce que les États disposent de ressources suffisantes pour mettre en œuvre ces approches.</p> <p>A également été souligné, la nécessité de préciser que l'inclusion dans le programme d'action des déplacements liés aux changements climatiques et aux catastrophes ne vise pas à modifier la définition du réfugié contenue dans la Convention de 1951.</p> <p><b>Autres propositions et idées émises</b></p> <p>Mettre en place un mécanisme spécifique pour l'alerte rapide.</p> <p>Créer un fonds d'intervention rapide en cas de déplacements massifs de réfugiés.</p> <p>Promouvoir le dialogue entre les pays d'origine et les pays d'accueil sur les questions liées aux causes profondes des déplacements.</p> <p>Accroître les possibilités économiques dans les pays d'origine, notamment par le commerce et un travail décent.</p>

*Assurer une réponse engageant l'ensemble de la société*

### **Réseau mondial de solidarité**

La proposition de mettre en place un réseau mondial de solidarité a été largement soutenue. Ses activités pourraient s'inspirer du travail des réseaux existants, notamment au plan régional.

D'autres acteurs locaux, comme les chambres de commerce, pourraient aussi se mettre ensemble dans des réseaux similaires.

### **Le rôle des organisations confessionnelles**

Les propositions contenues dans le document de réflexion ont été bien accueillies dans l'ensemble.

Les moyens d'inclure dans divers éléments du programme d'action les organisations confessionnelles et les communautés religieuses en général, et de soutenir leur implication, ont été encouragés.

### **Le rôle du secteur privé**

La proposition sur la mise en place d'une plateforme mondiale d'entreprises a été bien accueillie comme une idée pouvant favoriser des attitudes positives à l'égard des réfugiés et contribuer à trouver des solutions à leurs problèmes.

En plus de permettre l'échange des meilleures pratiques existantes sur la politique de recrutement des réfugiés, le développement d'entreprises sociales et l'accès des réfugiés aux services financiers, une plate-forme mondiale d'entreprises peut efficacement mobiliser des entreprises à travers le monde pour susciter la prise de conscience d'une manière générale sur le travail des acteurs humanitaires dans les situations de réfugiés, trouver des solutions innovantes en faveur des réfugiés, utiliser des données empiriques pour montrer que l'engagement en faveur des réfugiés est une action judicieuse au plan économique, et identifier les failles et l'intérêt initial dans l'engagement. Cette plate-forme pourrait être connectée avec d'autres forums connexes.

### **Le rôle des universités et des réseaux académiques**

L'idée de créer une « alliance académique pour les réfugiés » a été bien accueillie comme moyen de canaliser les efforts de la communauté universitaire pour concevoir des initiatives fonctionnelles de recherche pour les réfugiés.

Les possibilités de recherche et d'emploi pour les étudiants et universitaires réfugiés dans le cadre de l'alliance ont été vivement encouragées.

### **Autres propositions et idées émises**

Tenir compte, lors de la conception des bourses et des programmes, des obstacles auxquels beaucoup de femmes et de filles réfugiées font face pour suivre des études secondaires.

Créer des programmes d'études pour les réfugiés au sein des institutions académiques qui n'en disposent pas encore, en particulier dans les communautés d'accueil.

Inviter les cabinets d'avocats à étendre leur clientèle aux réfugiés et aux organisations d'aide juridique aux réfugiés, notamment par la fourniture d'une assistance gratuite aux demandeurs d'asile, l'organisation d'ateliers pour faire connaître aux nouveaux arrivants leurs droits et leurs obligations dans l'État d'accueil, et par l'aide aux organisations non gouvernementales en matière de recherche inter-juridictionnelle.

Mettre en place un fonds commun pour les acteurs du secteur privé afin de contribuer à l'autonomie des réfugiés dans le cadre de la plate-forme mondiale d'entreprises ou hors de celle-ci.

**Les institutions régionales**

**Rôle des institutions régionales dans une action globale pour les réfugiés**

Le programme d'action pourrait reconnaître le rôle des institutions régionales dans l'organisation de diverses activités envisagées, notamment :

- La collaboration avec le secteur privé ;
- La coopération technique et le renforcement des capacités ;
- La libre circulation des personnes au niveau régional comme voie complémentaire ;
- La participation active au groupe d'action globale pour les réfugiés et aux conférences de solidarité envisagées ; et
- L'appui au rapatriement volontaire et durable.

**Institutions régionales et prévention, s'attaquer aux causes profondes des déplacements**

Le programme d'action pourrait s'inspirer du rôle joué par les organisations internationales en matière d'alerte rapide, de diplomatie préventive et de mécanismes de réponse.

**Institutions régionales et déplacements liés aux catastrophes**

Les organisations régionales jouent un rôle important dans la prévention et la gestion des déplacements liés aux catastrophes. L'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence pourrait constituer un modèle à suivre.

**Autres propositions et idées émises**

Des plates-formes régionales pour mobiliser davantage des ressources et de l'assistance.

Un outil permettant de suivre les actions et les responsabilités de la communauté internationale dans la mise en œuvre de la Déclaration de New York au niveau régional.

Des cadres pour lutter contre la xénophobie.

Soutien au niveau régional pour les organisations dirigées par des réfugiés, et participation des réfugiés aux processus de paix.

Des réunions thématiques régionales et/ou des processus normalisés interrégionaux, pour, par exemple, faciliter la reconnaissance des titres pour les réfugiés, y compris leurs diplômes.

Examiner la faisabilité des mécanismes financiers régionaux basés sur des plans d'urgence spécifiques aux niveaux national et régional.

Étudier un processus permettant aux organisations régionales d'identifier les ressources, les partenariats et l'appui supplémentaires dont elles ont besoin pour promouvoir des réponses globales dans leurs régions.

Encourager les institutions régionales à mettre au point des cadres pour les questions de genre et pour des groupes vulnérables, conformément aux normes internationales existantes.

Des plates-formes pour la coopération et l'échange d'informations entre les organisations régionales et internationales.

Des programmes régionaux pour les enfants réfugiés, comme le programme de l'Institut d'études de sécurité en Afrique de l'Ouest.

Un mécanisme de collaboration qui se tient régulièrement pour échanger les bonnes pratiques entre divers forums régionaux.